

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 3 AVRIL 2013.

L'an deux mil treize, le 3 avril à 18 H 30 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents : René MAHET, Jean-Claude HOURRIEZ, Yves LEMAIRE, Denis MALLET, Patrick PEYR, Jean-Luc HIBON, Jean BOULANGER, René MINNE, Joseph SANGUINETTE, Yolande ROQUENCOURT, Jean-Michel MAUPPIN, Christian CARON, Marie-Françoise MOERMAN, Claude MOREL.

Etaient absents excusés : Alain DE PAERMENTIER, Thierry FRAU .

Etaient absents : Philippe CARPENTIER, Guy SAVREUX, Christophe DEFRANCE, Jean-Pierre VRANCKEN, Evelyne BUFFENOIR.

Date de convocation : 26 mars 2013

Date d'affichage : 26 mars 2013

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres votants : 14

APPROBATION DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACCES A L'EMPLOI TITULAIRE

La loi n°2012-347 du 12 mars 2012 a mis en place un dispositif de résorption de l'emploi précaire permettant à certains agents contractuels d'accéder à l'emploi titulaire par la voie de concours réservés, de sélections professionnelles ou de recrutements réservés. Dans ce cadre, les collectivités doivent recenser les agents susceptibles de bénéficier du dispositif et établir un programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

Conformément aux dispositions de l'article 17 de la loi du 12 mars 2012, il appartient à l'organe délibérant, après avis du comité technique paritaire d'approuver le programme pluriannuel facultatif d'accès à l'emploi titulaire pour les années 2013 à 2016, en fonction des besoins de la collectivité et des objectifs de la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences.

Deux agents de la collectivité actuellement en Contrat à Durée Indéterminée sont concernés par ce dispositif de résorption de l'emploi précaire, à savoir:

- Un agent, actuellement contractuel sur la grille de rémunération du cadre d'emploi de catégorie A d'ingénieur territorial,
- Un agent, actuellement contractuel sur la grille de rémunération du cadre d'emploi de catégorie A d'attaché territorial.

Après approbation du programme pluriannuel, ces agents pourront accéder à l'emploi titulaire à l'issue de la sélection professionnelle, à savoir une audition du candidat d'une durée de 20 minutes par un jury. Il est proposé que les 2 agents passent la sélection dès 2013.

Si le jury admet le candidat, il sera classé à l'échelon de son grade actuel de catégorie A correspondant au minimum à 70% de sa rémunération versée comme contractuel et deviendra ainsi fonctionnaire territorial.

Ainsi,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant diverses dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

Vu le décret n°2012-1293 du 22 novembre 2012 pris pour l'application du chapitre II du titre 1^{er} de la loi susvisée du 12 mars 2012,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 11 mars 2013 à la majorité,

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité:

- **ADOPTE** le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire, annexé à la présente délibération,

- **AUTORISE** le Président à confier au Centre de Gestion de l'Oise, si besoin, l'organisation des sélections professionnelles nécessaires à la mise en œuvre dudit programme

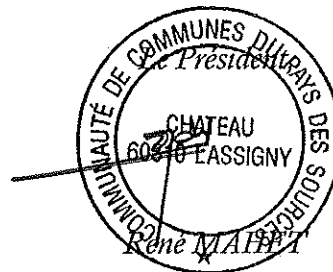
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour copie conforme,*

Le Président certifie, en application de l'article L 2131-1 du code général des collectivités territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le : **12/04/2013** date de son dépôt en sous-préfecture de Compiègne



Le Président
RM
René MAHET



Amy
Aricourt
Anthénil-Portes
Baugy
Beaulieu-les-Fontaines
Belloy
Biermont
Boulogne-la-Grasse
Braisnes
Candor
Cannectancourt
Canny-sur-Matz
Conchy-les-Pots
Coudun
Crapesmesnil
Cuy
Cuvilly
Dives
Écuilly
Élincourt-Ste-Marguerite
Évicourt
Fesnières
Giraumont
Gournay-sur-Aronde
Gury
Hainvillers
Labedière
Lagny
La-Neuveville-sur-Ressons
Lassigny
Lataule
Margoy-sur-Matz
Marquéglise
Mareuil-la-Motte
Margny-aux-Cerises
Monchy-Humières
Mortemer
Neufly-sur-Aronde
Ognolles
Orvillers-Sorel
Flessier-de-Roye
Ressons-sur-Matz
Ricquebourg
Roye-sur-Matz
Solente
Thiescourt
Vignement
Villers-sur-Coudun

- Amy
- Avincourt
- Antheuil-Portes
- Baugy
- Beaulieu-les-Fontaines
- Belloy
- Biermont
- Boulogne-la-Grasse
- Braisnes
- Cardor
- Connectancourt
- Canny-sur-Matz
- Conchy-les-Pots
- Coudun
- Crapeaumesnil
- Cuy
- Cuvilly
- Dives
- Écuilly
- Flincourt-Ste-Marguerite
- Évicourt
- Fresnières
- Giraumont
- Gournay-sur-Aronde
- Gury
- Hainvillers
- Laberlière
- Lagny
- La-Neuville-sur-Ressons
- Lassigny
- Lataule
- Margny-sur-Matz
- Marquègise
- Mareuil-la-Motte
- Margny-aux-Cerises
- Monchy-Humières
- Mortemer
- Neufvy-sur-Aronde
- Ognolles
- Orvillers-Sorel
- Plessier-de-Roye
- Resson-sur-Matz
- Ricquebourg
- Roye-sur-Matz
- Solente
- Thescourt
- Vignemont
- Villers-sur-Coudun

PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACCES A L'EMPLOI TITULAIRE

1- Emplois ouverts aux commissions de sélection professionnelles	Grade et fonctions	Catégorie (A/B/C)	Nombre d'agents éligibles		Total des postes ouverts	
			2013	2014	2015	2016 (jusqu'au 16/03)
	Ingénieur territorial – animateur contrat territorial	A	1			
	Attaché – Responsable service coordination petite enfance	A	1			

- Amy
- Avricourt
- Antheuil-Portes
- Baugy
- Beaulieu-les-Fontaines
- Belloy
- Bremont
- Boulogne-la-Grasse
- Braisnes
- Candor
- Connectancourt
- Canny-sur-Matz
- Conchy-les-Pots
- Coudun
- Craponneville
- Cuy
- Cuvilly
- Dives
- Écuvilly
- Élincourt-Ste-Marguerite
- Évincourt
- Fiesnières
- Giraumont
- Courmay-sur-Aronde
- Gury
- Hainvillers
- Laferrière
- Lagny
- La-Neuveville-sur-Ressons
- Lassigny
- Lataule
- Margny-sur-Matz
- Marquéglise
- Mareuil-la-Motte
- Margny-aux-Cerises
- Monchy-Humières
- Mortemer
- Neufvy-sur-Aronde
- Ognolles
- Orvillers-Sorel
- Plessier-de-Roye
- Ressons-sur-Matz
- Ricquebourg
- Roye-sur-Matz
- Solente
- Thiescourt
- Vignemont
- Villers-sur-Coudun

EXTRAIT DU PROCES VERBAL

REUNION du 11 mars 2013

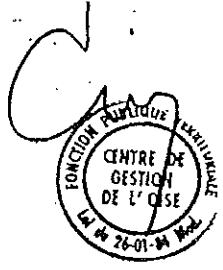
Communauté de Communes du Pays des Sources

Monsieur le Président sollicite l'avis des membres du CTP sur le rapport et le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

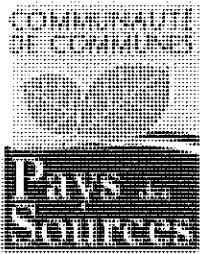
Au vu du dossier et des éléments fournis par la collectivité, les membres du CTP émettent un avis favorable à la majorité.

Pour Extrait Certifié Conforme
Fait à BEAUVAIS, le 13 mars 2013.

Pour le Président,
Son Représentant



J. PINSSON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 3 AVRIL 2013.

L'an deux mil treize, le 3 avril à 18 H 30 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents : René MAHET, Jean-Claude HOURRIEZ, Yves LEMAIRE, Denis MALLET, Patrick PEYR, Jean-Luc HIBON, Jean BOULANGER, René MINNE, Joseph SANGUINETTE, Yolande ROQUENCOURT, Jean-Michel MAUPPIN, Christian CARON, Marie-Françoise MOERMAN, Claude MOREL.

Etaient absents excusés : Alain DE PAERMENTIER, Thierry FRAU.

Etaient absents : Philippe CARPENTIER, Guy SAVREUX, Christophe DEFRANCE, Jean-Pierre VRANCKEN, Evelyne BUFFENOIR.

Date de convocation : 26 mars 2013

Date d'affichage : 26 mars 2013

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres votants : 14

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Président soumet aux membres du bureau des demandes d'aides financières examinées en commission Communication

SUBVENTIONS AUX MANIFESTATIONS D'INTERET LOCAL

⇒ **Ass. La batterie Fanfare de Cnectancourt** Siège : Cnectancourt

L'association organisera le 29 juin 2013 sa première kermesse musicale à Cnectancourt sur la place publique. Cet événement permettra de faire découvrir l'association par de petits intermèdes musicaux tout au long de la journée, avec un concert en soirée : **400,00 €**

⇒ **Ass. Le chœur de Sources** Siège : Ressons-sur-Matz

L'association organisera le samedi 1^{er} juin 2013, un concert intitulé « Mozart, l'Europe à travers chants », dans l'église de Gournay-sur-Aronde. Le but est d'aborder un nouveau répertoire issu de l'opéra, d'apporter une animation culturelle et de loisirs en milieu rural tout en découvrant le génie de Mozart. : **500,00 €**

⇒ **Ass. Plaisir de Lire** Siège : Boulogne-la-Grasse

L'association organisera le samedi 4 mai 2013 le concours de dessin dans chaque commune du SIRP. Cette année, le thème du concours est Super Mario. Mario, personnage de jeu vidéo, a été créé en 1980. La remise des prix aura lieu le 11 aout lors de la porte ouverte de la bibliothèque. Un livre sera offert à chaque participant: **400,00€**

⇒ **Ass. Ché Fous de ché bêtes**

Siège : Beaulieu-les-Fontaines

L'association organisera de mai à septembre à la ferme pédagogique, des journées d'éducation à l'environnement pour le développement durable.

Objectif préserver la planète.

500,00€

Conformément aux termes du règlement des subventions d'intérêt local adopté en Bureau Communautaire le 04/07/2012, le versement de la subvention interviendra en totalité sur production d'un tableau récapitulatif des dépenses réalisées (avec copie des factures) à l'occasion de la manifestation.

SUBVENTIONS AUX ECOLES DE MUSIQUE

⇒ **Ass Le monde musical**

Siège : Villers-sur-Coudun

Nombre d'élèves du territoire 2012/2013 : 44

4 400,00 €

Conformément aux termes du règlement des subventions aux écoles de musique adopté en Bureau Communautaire le 16/03/2011, le versement de la subvention se fera en 2 fois :

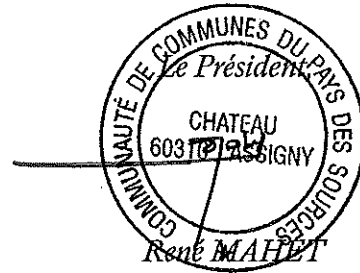
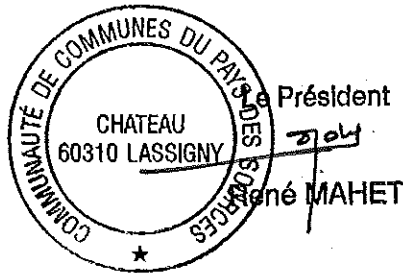
- Un acompte de 50 % dès l'accord du Bureau Communautaire
- Le solde de 50% sur production d'un bilan d'activité de l'école de musique à la fin de l'année scolaire.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité:

- **VALIDE** les dossiers présentés ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision

Le Président certifie, en application de l'article L 2131-1 du code général des collectivités territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le : 12/04/2013 date de son dépôt en sous-préfecture de Compiègne

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour copie conforme,*



- Amy
- Awicourt
- Anthécil-Portes
- Baegy
- Beaulieu-les-Fontaines
- Belloy
- Berromont
- Boulogne-la-Grasse
- Braisnes
- Cardor
- Connectancourt
- Canny-sur-Matz
- Conchy-les-Pots
- Coudun
- Crèpevaumesnil
- Cuy
- Cuvilly
- Daves
- Écuilly
- Flincourt-Sainte-Marguerite
- Évicourt
- Frenières
- Giraumont
- Gournay-sur-Aronde
- Gury
- Hainvillers
- Laberlière
- Lagny
- La-Neuveville-sur-Ressons
- Lassigny
- Lataule
- Margny-sur-Matz
- Marquègise
- Mareuil-la-Motte
- Margny-sur-Cerises
- Monchy-Humières
- Mortemer
- Neufvy-sur-Aronde
- Ognolles
- Orvillers-Sorel
- Plessier-de-Roye
- Ressons-sur-Matz
- Ricquebourg
- Roye-sur-Matz
- Selente
- Thiescourt
- Vignement
- Villers-sur-Coudun



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 3 AVRIL 2013.

L'an deux mil treize, le 3 avril à 18 H 30 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents : René MAHET, Jean-Claude HOURRIEZ, Yves LEMAIRE, Denis MALLET, Patrick PEYR, Jean-Luc HIBON, Jean BOULANGER, René MINNE, Joseph SANGUINETTE, Yolande ROQUENCOURT, Jean-Michel MAUPPIN, Christian CARON, Marie-Françoise MOERMAN, Claude MOREL.

Etaient absents excusés : Alain DE PAERMENTIER, Thierry FRAU.

Etaient absents : Philippe CARPENTIER, Guy SAVREUX, Christophe DEFRANCE, Jean-Pierre VRANCKEN, Evelyne BUFFENOIR.

Date de convocation : 26 mars 2013

Date d'affichage : 26 mars 2013

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres votants : 14

PROGRAMMATION DES ACTIONS MUSEE TERRITOIRE 14-18 POUR 2013

Un partenariat entre les Communautés de Communes « CCCA, CC2V, CCPN, CCPS, CCPVA » a été mis en place pour l'animation du « Musée Territoire 14/18 ».

La convention cadre relative au Musée Territoire 14-18 officialise la collaboration partenariale et fixe les règles de fonctionnement pour la mise en œuvre d'actions communes sous maîtrise d'ouvrage individuelle. Elle prévoit que des actions collaboratives pourront être mises en œuvre et faire l'objet d'un plan annuel budgété faisant apparaître clairement la répartition des maîtrises d'ouvrage et du cofinancement. Ce dernier est assuré entre les 5 communautés de communes avec une clé de répartition fixée sur le nombre d'habitants.

L'Office de Tourisme de Noyon en Sources et Vallées est lié par une convention avec les 3 Communautés de communes du Pays Sources et Vallées et se voit confier dans ce cadre la délégation d'actions touristiques pour le Musée Territoire 14-18.

La convention a pour objet :

- de définir les actions communes prévues pour l'année 2013 par les communautés de communes et partenaires du Musée Territoire
- de préciser les maîtrises d'ouvrage et le pilotage associé à chaque action
- de spécifier les budgets prévisionnels associés et la répartition des financements

Cette année 2013 a pour objectif d'intégrer le Musée Territoire dans les réseaux liés au tourisme de mémoire, de construire des outils performants pour une communication mutualisée, d'initier une communication vers le grand public pour faire connaître le concept et les produits associés.

Sept actions sont listées dans ce programme prévisionnel :

- Amy
- Avricourt
- Antheuil-Portes
- Bougy
- Beaubeu-les-Fontaines
- Belloy
- Biermont
- Boulogne-la-Grasse
- Braines
- Candor
- Cannecourt
- Canny-sur-Matz
- Couchy-les-Pots
- Coudun
- Crapeaunesnil
- Cuy
- Cuvilly
- Dives
- Feculilly
- Élocourt-Ste-Marguerite
- Évicourt
- Fresnières
- Giraumont
- Gournay-sur-Arende
- Gury
- Hainvelles
- Labedière
- Lagny
- La-Neuveville-sur-Ressons
- Lassigny
- Lataule
- Margny-sur-Matz
- Marquégise
- Marcu-Ha-Motte
- Margny-aux-Cerises
- Monchy-Humères
- Mortemer
- Neulvy-sur-Arende
- Ognolles
- Orvillers-Sorel
- Plessier-de-Roye
- Ressons-sur-Matz
- Ricquebourg
- Roye-sur-Matz
- Selente
- Thiescourt
- Vignemont
- Villers-sur-Coudun

- Ambricourt
- Anteuil-Portes
- Baugy
- Beaulieu-les-Fontaines
- Belloy
- Berriant
- Boulogne-la-Gauche
- Braives
- Candor
- Canonnecourt
- Canny-sur-Matz
- Conchy-les-Pots
- Coudun
- Crapeaumesnil
- Cuy
- Cuilly
- Dives
- Écouilly
- Élincourt-Sainte-Marguerite
- Évicourt
- Fresnières
- Graumont
- Gournay-sur-Aronde
- Gury
- Hainvillers
- Labedrière
- Lagny
- La-Neuveville-sur-Ressons
- Lassigny
- Lataule
- Margny-sur-Matz
- Marquégise
- Mareuil-la-Motte
- Margny-aux-Cerises
- Monchy-Humières
- Mortemer
- Neufy-sur-Aronde
- Ognolles
- Orvillers-Sorel
- Plessier-de-Roye
- Ressons-sur-Matz
- Ricquebourg
- Roye-sur-Matz
- Selente
- Thiescourt
- Vignemont
- Villers-sur-Coudun

Dépenses TTC		Recettes		
OT Noyon	Adhésion association "Tourisme et Mémoire"	100 €	Subventions :	
	Salon Mondial Tourisme	3 500 €	FEADER (poste coordination)	17 680 €
CCPVA	Dépliant d'appel	2 280 €	Participation CC :	
	Fonds de carte	3 830 €	CCPN (34 253 hab 32%)	14 026 €
	Enrouleurs	600 €	CC2V (23 503 hab 22%)	9 643 €
CC2V	Communication Internet	7 000 €	CCPS (21 820 hab 20,5%)	8 985 €
Ambricourt	Coordination 2013	44 200 €	CCCA (17 008 hab 15,5%)	6 794 €
			CCPVA (10 687 hab 10%)	4 383 €
	TOTAL	61 510 €	TOTAL	61 510 €

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité:

- **VALIDE** le programme d'actions Musée de Territoire 14-18 pour 2013 présenté ci-dessus ainsi que la convention jointe en annexe
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision

Le Président certifie, en application de l'article L 2131-1 du code général des collectivités territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le : **12/04/2013** date de son dépôt en sous-préfecture de Compiègne

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour copie conforme,

Le Président
2013
René MAHET

Le Président,
CHATEAU
60310 LASSIGNY
René MAHET

CONVENTION RELATIVE AU COFINANCEMENT DES ACTIONS COMMUNES DE
PROMOTION ET COMMUNICATION DU MUSEE TERRITOIRE 14-18
ANNEE 2013

Amy Vu la convention cadre relative au Musée Territoire 14-18,

Avicourt

Anthuel-Portes **Il est convenu entre les parties désignées ci-dessous :**

Bagy

Beaulieu-les-Fontaines

La Communauté de Communes du Pays Noyonnais, représentée par son président Monsieur Patrick DEGUISE, dûment autorisé par délibération du conseil communautaire en date ,

Belloy

Bernont

Boulogne-la-Grasse

La Communauté de Communes des Deux Vallées, représentée par son président Monsieur Patrice CARVALHO, dûment autorisé par délibération du conseil communautaire en date du ,

Braisnes

Candor

Connectancourt

Canny-sur-Matz

Conchy-les-Pots

La Communauté de Communes du Pays des Sources, représentée par son président Monsieur René MAHET, dûment autorisé par délibération du bureau communautaire en date du ,

Coudun

Crapeaumesnil

La Communauté de Communes du Canton d'Attichy représentée par son Président, Monsieur Lucien DEGAUCHY, dûment autorisé par délibération du conseil communautaire en date du ,

Cty

Cuvilly

Dives

Écuilly

La Communauté de Communes du Pays de la Vallée de l'Aisne représentée par son Président, Monsieur Jean-Pascal BERSON, dûment autorisé par délibération du conseil communautaire en date

Élincourt-Ste-Marguerite

du ,

Évicourt

Fresnières

L'Office de tourisme de Noyon en Sources et Vallées, représenté par sa Présidente Madame Catherine COMMUN

Giraumont

Gournay-sur-Aronde

Gury

PREAMBULE :

Hainvillers

Laberbrière

Lagny

Un partenariat entre les Communautés de Communes « CCCA, CC2V, CCPN, CCPS, CCPVA » a été mis en place pour l'animation du « Musée Territoire 14/18 ».

La-Neuveville-sur-Ressois

Lassigny

Lataule

Les partenaires collaborent dans un état d'esprit constructif pour optimiser les actions individuelles et collectives au profit des territoires, de la population et des visiteurs.

Margny-sur-Matz

Marquégise

Mareuil-la-Motte

Margny-aux-Cerises

Monchy-Humières

Mortemer

La convention cadre relative au Musée Territoire 14-18 officialise la collaboration partenariale et fixe les règles de fonctionnement pour la mise en œuvre d'actions communes sous maîtrise d'ouvrage individuelle. Elle prévoit que des actions collaboratives pourront être mises en œuvre et faire l'objet d'un plan annuel budgété faisant apparaître clairement la répartition des maîtrises d'ouvrage et du cofinancement. Ce dernier est assuré entre les 5 communautés de communes avec une clé de répartition fixée sur le nombre d'habitants.

Neufly-sur-Aronde

Ognelles

Orvillers-Sorel

Flessier-de-Roye

Ressois-sur-Matz

L'Office de Tourisme de Noyon en Sources et Vallées est lié par une convention avec les 3 Communautés de communes du Pays Sources et Vallées et se voit confier dans ce cadre la délégation d'actions touristiques pour le Musée Territoire 14-18.

Ricquebourg

Roye-sur-Matz

Selente

Thiescourt

Vignemont

Villers-sur-Coudun

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet :

- de définir les actions communes prévues pour l'année 2013 par les communautés de communes et partenaires du Musée Territoire
- de préciser les maîtrises d'ouvrage et le pilotage associé à chaque action



Article 2 : Actions communes 2013

Amy Cette année 2013 a pour objectif d'intégrer le Musée Territoire dans les réseaux liés au tourisme de mémoire, de construire des outils performants pour une communication mutualisée, d'initier une communication vers le grand public pour faire connaître le concept et les produits associés.

Baugy 7 actions sont listées dans ce programme prévisionnel :

M. Ou	Dépenses TTC		Recettes	
OT Noyon	Adhésion association "Tourisme et Mémoire"	100	Subventions :	
	Salon Mondial Tourisme	3500	FEADER (poste coordination)	17680
CCPVA	Dépliant d'appel	2280	Participation CC :	
CCPVA	Fonds de carte	3830	CCPN (34 253 hab 32%)	14026
CCCA	Enrouleurs	600	CC2V (23 503 hab 22%)	9643
CC2V	Communication Internet	7000	CCPS (21 820 hab 20,5%)	8985
CCCA	Coordination 2013	44200	CCCA (17 008 hab 15,5%)	6794
			CCPVA (10 687 hab 10%)	4383
	TOTAL	61510	TOTAL	61510

1. Adhésion association « Tourisme et Mémoire »

Maître d'ouvrage : Office de tourisme de Noyon en Sources et Vallées

Dépenses TTC		Recettes	
Adhésion association "Tourisme et Mémoire"	100	Participation CC :	
		CCPN (32%)	32
		CC2V (22 %)	22
		CCPS (20,5 %)	21
		CCCA (15,5 %)	16
		CCPVA (10%)	10
TOTAL	100	TOTAL	100

2. Salon Mondial du Tourisme

Maître d'ouvrage : Office de tourisme de Noyon en Sources et Vallées

Dépenses TTC		Recettes	
Location stand	2392	CCPN (32%)	1120
Participation aux animations / communication de l'espace (prévisionnel)	1108	CC2V (22 %)	770
		CCPS (20,5 %)	718
		CCCA (15,5 %)	543
		CCPVA (10%)	350
TOTAL	3500	TOTAL	3500

3. Dépliant d'appel

Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Pays de la Vallée de l'Aisne

	Dépenses TTC		Recettes	
Any	Dépliant d'appel	2280	CCPN (32%)	730
Avricourt			CC2V (22 %)	502
Antheuil-Portes			CCPS (20,5 %)	467
Baugy			CCCA (15,5 %)	353
Beaulieu-les-Fontaines			CCPVA (10%)	228
Belloy	TOTAL	2280	TOTAL	2280

4. Fonds de carte

Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Pays de la Vallée de l'Aisne

	Dépenses TTC		Recettes	
Cannecourt	Fonds de carte	3830	CCPN (32%)	1226
Canny-sur-Matz			CC2V (22 %)	843
Conchy-les-Pots			CCPS (20,5 %)	785
Coudun			CCCA (15,5 %)	594
Crapeaumesnil			CCPVA (10%)	383
Cuy	TOTAL	3830	TOTAL	3830

5. Enrouleurs

Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Canton d'Attichy

	Dépenses TTC		Recettes	
Évicourt	Enrouleurs	600	CCPN (32%)	192
Fresnières			CC2V (22 %)	132
Giraumont			CCPS (20,5 %)	123
Cournay-sur-Aronde			CCCA (15,5 %)	93
Gury			CCPVA (10%)	60
Hainvillers	TOTAL	600	TOTAL	600

6. Stratégie de communication NTIC

Maître d'ouvrage : Communauté de communes des Deux vallées

	Dépenses TTC		Recettes	
Marquèsise	Stratégie	7000	CCPN (32%)	2240
Mareuil-la-Motte	communication NTIC		CC2V (22 %)	1540
Margny-sur-Cerise			CCPS (20,5 %)	1435
Monchy-Humières			CCCA (15,5 %)	1085
Mortemer			CCPVA (10%)	700

7. Coordination 2013

Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Canton d'Attichy

	Dépenses TTC		Recettes	
Ricquebourg			Subvention FEADER	17680
Roye-sur-Matz	Salaire et charge	38200	CCPN	8752
Solente	Défraiement	3000	CC2V	5834
Thyezourt			CCPS	5304
Vignemont			CCCA	3978
Villers-sur-Coudun	Matériel	3000	CCPVA	2652
	TOTAL	44200	TOTAL	44200



Chaque partenaire s'engage à réaliser les actions dont il a la maîtrise d'ouvrage. Pour cela il pourra appuyer sur la coordinatrice du Musée Territoire qui fera le lien entre les différents partenaires impliqués et veillera à organiser les réunions de groupes de travail adéquates pour piloter la mise en œuvre de ces actions.

- Amy
- Avricourt
- Antheu-Portes
- Baugy
- Beaulieu-les-Fontaines
- Belloy
- Biermont
- Boulogne-la-Grasse
- Braisnes
- Candor
- Cannecourt
- Canny-sur-Matz
- Conchy-les-Pots
- Coudun
- Crapeaumesnil
- Cuy
- Cuvilly
- Dives
- Écuilly
- Élincourt-Ste-Marguerite
- Évicourt
- Fresnières
- Giraumont
- Gournay-sur-Aronde
- Gury
- Hainvillers
- Laberrière
- Lagny
- La-Neuveville-sur-Ressons
- Lassigny
- Labaulde
- Margny-sur-Matz
- Marquêgise
- Mareuil-la-Motte
- Margny-aux-Cerises
- Monchy-Humières
- Mortemer
- Neufly-sur-Aronde
- Ognolles
- Orvillers-Sorel
- Plessier-de-Roye
- Ressons-sur-Matz
- Ricquebourg
- Roye-sur-Matz
- Solente
- Thiescourt
- Vignemont
- Villers-sur-Courlun

Chaque communauté de communes s'engage à participer au financement de ce programme d'actions, en fonction du budget prévisionnel joint, et de la clé de répartition définie au pro rata de la population. La base prise pour les chiffres de population est celle de la population totale du recensement 2010, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013.

Une fois l'action réalisée, le maître d'ouvrage peut procéder à la mise en recouvrement de la participation financière des Communautés de communes, dans la limite des montants indiqués dans le plan de financement prévisionnel, déduction faite des éventuelles subventions obtenues sur l'action. Dans le cas d'une récupération de la TVA par le maître d'ouvrage, celui-ci en fera bénéficier ses partenaires. Le règlement sera effectué sur émission d'un titre de recettes et d'un bilan financier.

Les actions feront l'objet d'une évaluation commune dans les instances de coordination du Musée Territoire (groupe de travail, comité exécutif, comité de pilotage).

Article 4 : Durée de la convention

La convention est fixée pour une durée de une année budgétaire.

Fait en 6 exemplaires originaux, le

**Communauté de Communes
du Canton d'Attichy**

**Communauté de Communes
du Pays de la Vallée de l'Aisne**

Le Président, Monsieur L. DEGAUCHY

Le Président, Monsieur J.P. BERSON

**Communauté de Communes
du Pays des Sources**

**Communauté de Communes
des Deux Vallées**

Le Président, Monsieur R. MAHET

Le Président, Monsieur P. CARVALHO

**Communauté de Communes
du Pays Noyonnais**

**Office de Tourisme Noyon en Sources et
Vallées**

Le Président, Monsieur P. DEGUISE

La Présidente, Madame Catherine COMMUN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 3 AVRIL 2013.

L'an deux mil treize, le 3 avril à 18 H 30 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents : René MAHET, Jean-Claude HOURRIEZ, Yves LEMAIRE, Denis MALLET, Patrick PEYR, Jean-Luc HIBON, Jean BOULANGER, René MINNE, Joseph SANGUINETTE, Yolande ROQUENCOURT, Jean-Michel MAUPPIN, Christian CARON, Marie-Françoise MOERMAN, Claude MOREL.

Etaient absents excusés : Alain DE PAERMENTIER, Thierry FRAU.

Etaient absents : Philippe CARPENTIER, Guy SAVREUX, Christophe DEFRANCE, Jean-Pierre VRANCKEN, Evelyne BUFFENOIR.

Date de convocation : 26 mars 2013

Date d'affichage : 26 mars 2013

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres votants : 14

SUBVENTIONS AUX COLLEGES DE LASSIGNY ET RESSONS SUR MATZ POUR LES ACTIVITES PEDAGOGIQUES 2012-2013

Comme chaque année, la Communauté de Communes du Pays des Sources soutient financièrement les projets pédagogiques soumis par les Conseils d'Administrations des collèges de Lassigny et Ressons-sur-Matz.

Depuis 2005, ces activités pédagogiques n'incluent plus l'achat de matériels audiovisuels (télévision, magnéscope, rétroprojecteur). Cette nature d'achats ne peut être à la charge de la Communauté de Communes.

Cette subvention était calculée sur la base de 32 € par élève pour le collège de Ressons-sur-Matz et celui de Lassigny.

Comme pour 2011-2012, la subvention 2012-2013 pour le collège de Lassigny sera calculée sur la base de 22 € par élève. En effet, le collège de Lassigny souhaite doter ses élèves de casiers pour ranger leurs affaires de classes et ainsi, alléger leurs cartables.

Pour l'année scolaire 2011-2012, les casiers ont été achetés pour les élèves de 6^{èmes} et de 5^{èmes}. Ce seront ceux des classes des 4^{èmes} et 3^{èmes} pour 2012-2013.

Le coût d'achat pour cette année sera d'environ 9 500 € pour les 4^{èmes} et 3^{èmes}. Cette subvention rentrera dans le cadre d'un projet "santé". Cette subvention sera à verser au F.S.E. du collège sur présentation d'un justificatif d'achat des casiers.

925 élèves étant inscrits à la rentrée scolaire 2012/2013 dans les deux établissements, la subvention classique correspondante pour les projets pédagogiques s'élèvera à :

- Any
- Avricourt
- Antheuil-Portes
- Baugy
- Beaubeu-lès-Fontaines
- Be'oy
- Biermont
- Boulogne-la-Grasse
- Braignes
- Candor
- Cannectancourt
- Canny-sur-Matz
- Conchy-lès-Pots
- Coudun
- Crapeaumesnil
- Cuy
- Cuvilly
- Dives
- Écuvilly
- Flinccourt-Ste-Marguerite
- Évicourt
- Fresnières
- Giraumont
- Gournay-sur-Aronde
- Cury
- Hainvillers
- Laberrière
- Lagny
- La-Neuveville-sur-Ressons
- Lassigny
- Lataule
- Margny-sur-Matz
- Marquégise
- Mareuil-la-Motte
- Margny-aux-Cerises
- Monchy-lumières
- Mortemer
- Neufly-sur-Aronde
- Ognolles
- Orvillers-Sorel
- Plessier-de-Roye
- Ressons-sur-Matz
- Ricquebourg
- Roye-sur-Matz
- Solente
- Thiescourt
- Vignemont
- Villers-sur-Coudun

- 22 € x 407 élèves soit 8 954 € pour le collège de Lassigny,
- 32 € x 518 élèves soit 16 576 € pour le collège de Ressons-sur-Matz.

Cette subvention est versée en 2 fois : un acompte de 50% et un solde de 50% sur production des justificatifs des actions engagées.

Amy
Avricourt
Antheuil-Portes
Baugy
Beaulieu-les-Fontaines
Belloy
Biermont
Boulogne-la-Grasse
Brainas
Candor
Connectancourt
Canny-sur-Matz
Conchy-les-Pots
Coudun
Crapeaumesnil
Cuy
Cuvilly
Dives
Écuilly
Elincourt-Ste-Marguerite
Évicourt
Fresnières
Giraumont
Gournay-sur-Aronde
Gury
Hainvillers
Labedière
Lagny
La-Neuville-sur-Ressons
Lassigny
Lataule
Margny-sur-Matz
Marquégise
Mareuil-la-Motte
Margny-aux-Cerises
Monchy-Humières
Mortemer
Neufvy-sur-Aronde
Ognolles
Ouvillers-Sorel
Plessier-de-Roye
Ressons-sur-Matz
Ricquebourg
Roye-sur-Matz
Soleate
Thiescourt
Vignement
Villers-sur-Coudun

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité:

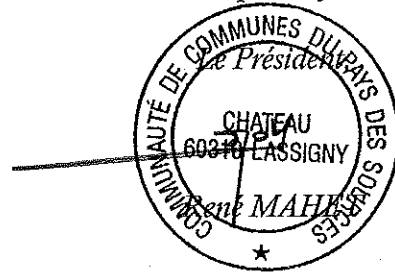
- **VALIDE** la proposition de subvention aux projets pédagogiques ci-dessus définies aux collèges de Lassigny et de Ressons-sur-Matz,
- **VALIDE** la proposition de subventionner l'achat de casiers pour les 4èmes et 3èmes au titre du projet santé pour le collège de Lassigny à hauteur d'une dépense d'environ 9 500 € pour 2012-2013,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision

Le Président certifie, en application de l'article L 2131-1 du code général des collectivités territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le : **12/04/2013** date de son dépôt en sous-préfecture de Compiègne

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour copie conforme,



Le Président
MAHET
René MAHET





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 3 AVRIL 2013.

L'an deux mil treize, le 3 avril à 18 H 30 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents : René MAHET, Jean-Claude HOURRIEZ, Yves LEMAIRE, Denis MALLET, Patrick PEYR, Jean-Luc HIBON, Jean BOULANGER, René MINNE, Joseph SANGUINETTE, Yolande ROQUENCOURT, Jean-Michel MAUPPIN, Christian CARON, Marie-Françoise MOERMAN, Claude MOREL.

Etaient absents excusés : Alain DE PAERMENTIER, Thierry FRAU.

Etaient absents : Philippe CARPENTIER, Guy SAVREUX, Christophe DEFRANCE, Jean-Pierre VRANCKEN, Evelyne BUFFENOIR.

Date de convocation : 26 mars 2013

Date d'affichage : 26 mars 2013

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres votants : 14

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES POUR DES CLUBS EVOLUANT AU NIVEAU NATIONAL

Par décision en date du 25 octobre 2006, le Bureau communautaire a décidé d'allouer des aides financières exceptionnelles pour les clubs participant à un championnat régional, national, européen ou mondial.

Il a été décidé de les subventionner à hauteur de 50% des dépenses plafonnées à 1000€ soit une subvention maximum de 500€ par saison et par club.

Les dépenses éligibles doivent directement être liées à la manifestation sportive et à l'évolution au niveau régional, national, européen ou mondial. La subvention ne pourra être supérieure au déficit net du bilan financier. Pour ce faire, les associations sportives doivent présenter leur budget prévisionnel en respectant le modèle édicté par le ministère des finances.

Le versement de cette aide financière se fera à l'issue de la saison sportive sur production des copies des factures et d'un bilan financier détaillé visées par le trésorier du club.

Association Sportive du Collège Abel LEFRANC à Lassigny

Le club sollicite une aide pour sa participation à 2 championnats nationaux pour la saison sportive 2011-2012. En effet, 6 élèves du club ont participé au championnat de France de gymnastique qui a eu lieu à Clamart les 7 et 8 mai 2012 et 5 élèves au championnat de France de raid les 6, 7 et 8 juin en Ardèche.

Les dépenses nettes éligibles (frais de déplacement et hébergement) sont de 1 200,55 €. **La subvention proposée est de 500 €.**

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité:

- VALIDE la demande de subvention pour le montant susvisé
- AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision

Amy
Avicourt
Antheuil-Portes
Baugy
Boullieu-les-Fontaines
Belby
Biermont
Boulogne-la-Grasse
Braines
Candor
Cannectancourt
Canny-sur-Matz
Coudy-les-Pots
Coudun
Crapoauviesnil
Cuy
Cuvilly
Dives
Fcuilly
Éincourt-St-Marguerite
Évicourt
Fresnières
Giratsmont
Gournay-sur-Aronde
Gury
Hainvillers
Labeillère
Lagry
La-Neuveville-sur-Ressons
Lassigny
Lataule
Margny-sur-Matz
Marquégise
Marcu-Ha-Motte
Margny-aux-Cerises
Monchy-Humières
Mortemer
Neufvy-sur-Aronde
Ognolles
Orvillers-Sorel
Flessier-de-Roye
Ressons-sur-Matz
Ricquebourg
Roye-sur-Matz
Solente
Thiescourt
Vignemont
Villers-sur-Coudun

Le Président certifie, en application de l'article L 2131-1
du code général des collectivités territoriales,
que le présent acte est rendu exécutoire le : 12/04/2013
date de son dépôt en sous-préfecture de Compiègne

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour copie conforme,



Le Président

MAHET
René MAHET

